



Communiqué de presse

La Rochelle, le 4 décembre 2015

Pertuis d'Antioche (17) : Appel à la vigilance sur la pêche de coquilles Saint-Jacques

Les derniers contrôles du réseau de surveillance de l'Ifremer menés sur les gisements naturels coquilliers du Pertuis d'Antioche ont révélé une présence importante de toxines ASP (Amnesic Shellfish Poisoning) dans les coquilles Saint-Jacques. Ces phycotoxines amnésiantes peuvent entraîner pour les consommateurs des perturbations de type gastro-intestinal voire neurologique (maux de tête persistants, désorientation, etc.).

Une délibération du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins en date du 3 décembre 2015 ferme la pêche professionnelle des coquilles Saint-Jacques sur le gisement du pertuis d'Antioche.

Dans cette zone du pertuis d'Antioche où la pêche de loisir est également pratiquée, et au vu des risques sanitaires pour le consommateur, il est fortement recommandé de ne pas pêcher de coquilles Saint-Jacques.

Contact presse
Préfecture de la Charente-Maritime
Service Départemental de la Communication Interministérielle
pref-communication@charente-maritime.gouv.fr
Yann TOUVERON - 05.46.27.43.05 - 06 87 70 52 35
Nathalie DORNAT - 05.46.27.43.25
Standard - 05.46.27.43.00 - www.charente-maritime.gouv.fr

ARS Poitou-Charentes - Agnès GIFFARD
Responsable communication
Tél. : 05 49 42 30 36 – 06 86 84 39 80
Courriel : agnes.giffard@ars.sante.fr